



# Règlement Intérieur

*Z-Gen Génération connectée*

---

*Tout membre ou public bénéficiant des activités encadrées par l'Association Z-Gen accepte sans réserve le présent règlement.*

*Respect, Convivialité, Courtoisie et Fair-Play sont les maîtres-mots des relations entre tous les participants.*

---

## 1. Utilisation du local

### **Modalités**

L'Association Z-Gen met à la disposition de son public ses locaux dans le cadre de ses activités définies dans l'article 2 de ses statuts. Ceux-ci sont disponibles sur demande.

Il est interdit de fumer dans le local selon le décret n° 2006 – 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

### **Entretien**

Toute personne utilisant les locaux est invitée à les maintenir propres. Pour cela, du matériel de nettoyage est tenu à disposition.

Il est interdit d'apporter de la nourriture et des boissons.

### **Dégradation**

En cas de dégradation, l'association se réserve le droit de demander une compensation financière à hauteur du préjudice subi et/ou de le signaler auprès des autorités compétentes.

## 2. Utilisation du matériels et des logiciels

### **Modalités**

Les modalités sont accessibles sur la charte informatique de l'association.

### **Entretien**

L'entretien du matériel Z-Gen est réalisé bénévolement par ses membres compétents.

### **Dégradation(s)**

En cas de dégradation(s) de matériel, le remboursement, équivalent à sa valeur estimée, sera demandé par l'association au responsable.

## **3. Propriété intellectuelle et droit à l'image**

### **Vidéosurveillance**

Les locaux de Z-Gen, situés au sein de la maison des associations, sont surveillés à l'aide de caméras. Aucune personne ne pourra demander son extinction lors de sa présence dans les locaux.

### **Droit à l'image des personnes**

Z-Gen est susceptible de diffuser les photographies de son public. Cependant, toute personne refusant la diffusion de son image pourra le notifier à l'association et son visage sera flouté.

### **Nom de l'association**

Le nom Z-Gen ne pourra être utilisé que pour faire référence à la dite association et avec l'autorisation de ses ayants droits.

### **Productions de Z-Gen**

Les productions de Z-Gen sont soumises au Code de la Propriété Intellectuelle : "L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette oeuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous." (article L111-1).

## **4. Utilisation de son matériel**

### **Prérequis**

Pour pouvoir disposer d'un droit d'utilisation de son matériel, il faut avoir :

- un logiciel antivirus à jour
- effectuer une analyse antivirus préalable
- un système d'exploitation à jour

### **Dégradation(s)**

L'association ne pourra être tenu responsable de toute dégradation survenue sur votre matériel informatique.

*Le respect de ses règles assurera le confort et la "Zenitude" de tous les participants aux activités de l'association. Merci de votre consentement.*

**Dernière révision par le bureau le 05.01.2015**

Au Thuit-Signol, le 05.01.2015.